

I/AD.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 17 NOVEMBRE 1961.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

FF) ECRET N° 61-358/PR.

JE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N° III/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Conseil des Ministres entendu ;

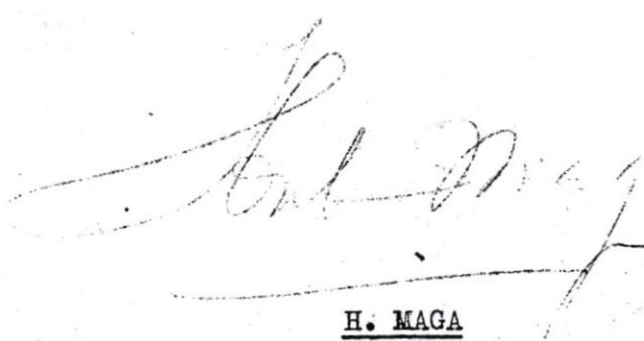
FF) E C R E T E :

ARTICLE 1er. Mr. MOUDACHIROU Marouf Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et du Budget est nommé Administrateur suppléant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en remplacement de Mr. Christian VIEYRE.

ARTICLE 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1


H. MAGA